

MOBILITÉS

Projets à l'initiative communale

Zone bleue « macaron »

L'étude de stationnement menée courant 2011 - 2012 a permis de confirmer le bien-fondé des objectifs poursuivis par la commune visant à favoriser le stationnement résidentiel ainsi que le commerce de proximité, et à remédier au problème des voitures dites « ventouses » ou à l'utilisation par les pendulaires du domaine public communal.

Validée dans son principe par la Direction générale de la mobilité, sa mise en œuvre a fait l'objet de mises à l'enquête publique et avait nécessité un crédit d'investissement de CHF 165'000.- TTC, voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 avril 2013, en lien avec les nécessaires travaux de marquage au sol et de pose de panneaux de signalisation.

Les habitants ont été régulièrement informés de l'état d'avancement du dossier, ainsi que des successives modifications apportées au plan initial de sectorisation par le biais du site Internet communal, de flyers, de séances d'information, de courriers et de divers articles dans le journal *Le Chênois*.

Mobilité douce à prix réduits

Subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique

La commune a reconduit sa politique de subvention, initiée en 2012, pour l'achat de vélos à assistance électrique.

À la fin de la période sous revue, soit au 31 mai 2014, 50 habitants de Chêne-Bougeries avaient pu bénéficier d'une subvention communale de CHF 250.- à l'achat d'un vélo, en plus de la subvention cantonale d'un montant identique.

Cart@bonus

Le Conseil administratif a décidé de reconduire l'offre initiée en 2010, consistant à proposer mensuellement à la vente, 100 cartes *Unireso* à un tarif préférentiel de CHF 20.- au lieu de CHF 30.- aux habitants de la commune en âge AVS.

Carte journalière « communes CFF »

Le Conseil administratif a décidé de reconduire l'offre de vente d'abonnements généraux CFF 2^e classe sous forme de carte journalière à CHF 40.-.

Neuf cartes « communes CFF » sont en vente chaque jour au guichet de la mairie, étant encore rappelé que depuis janvier 2013, les disponibilités desdites cartes sont visibles en direct sur le site Internet communal.

Planification cantonale

CEVA – Voie verte

Conçue sur un linéaire de 22 kilomètres, de Saint-Genis jusqu'au centre d'Annemasse, la Voie verte accueillera majoritairement un itinéraire dédié à la mobilité douce et le tronçon CEVA s'inscrit dans cet aménagement régional concerté. Cette Voie verte devait être classée en qualité de voirie cantonale.

Pour mémoire, les communes des Trois-Chêne ont exprimé à plusieurs reprises leurs positions au sujet de la prise en charge financière des aménagements projetés.

Les communes attendent actuellement toujours des propositions de la part du canton, propriétaire du site, initiateur et porteur du projet de la Voie verte d'agglomération.



Tracé de la voie verte d'agglomération